



**HAL**  
open science

## Les communautés germanophone de Belgique et croatophone d'Italie : deux situations atypiques de revitalisation linguistique et culturelle

Ksenija Djordjević Léonard, Eleonore Yasri-Labrique

### ► To cite this version:

Ksenija Djordjević Léonard, Eleonore Yasri-Labrique. Les communautés germanophone de Belgique et croatophone d'Italie : deux situations atypiques de revitalisation linguistique et culturelle. Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, 2020, 23, 10.4000/mimmoc.5727 . hal-03189556

**HAL Id: hal-03189556**

**<https://hal.science/hal-03189556v1>**

Submitted on 2 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eléonore Yasri-Labrique et Ksenija Djordjevic Léonard, 2021, « Les communautés germanophone de Belgique et croatophone d'Italie : deux situations atypiques de revitalisation linguistique et culturelle », in « Revitalisation linguistique en Europe : pour qui, pour quoi ? Idéologies et stratégies à l'œuvre dans les processus de redynamisation des langues minoritaires de l'Union européenne », *Cahiers du Mimmoc*, n°23, Université de Poitiers, <https://journals.openedition.org/mimmoc/5727>.

*version postprint*

## **Les communautés germanophone de Belgique et croatophone d'Italie : deux situations atypiques de revitalisation linguistique et culturelle**

### **Introduction**

Concept majeur en sociolinguistique, la revitalisation linguistique recouvre de fait des réalités multiples aux enjeux complexes. Nous nous proposons d'explorer ici certaines stratégies mises à l'œuvre dans les processus de redynamisation des langues minoritaires de l'Union européenne dans la perspective de ce droit fondamental inscrit dans la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (1992) qu'est « le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique »<sup>1</sup>. En nous basant sur une approche sociolinguistique, nous envisagerons un questionnement historique, politique et sociétal concernant deux minorités linguistiques de l'UE : la minorité germanophone de Belgique et la minorité croatophone d'Italie<sup>2</sup>. Il s'agira pour nous d'analyser et de comparer deux situations atypiques concernant la gestion et l'activisme d'une minorité linguistique, en examinant les revendications de celle-ci mais aussi le positionnement de la majorité environnante, ainsi que l'identité et l'action des acteurs et des partenaires des formes de revitalisation linguistique.

D'un côté, la minorité germanophone est sans doute l'une des mieux protégées de l'UE. Nous étudierons, suite à une recherche documentaire et à une enquête menée en 2013, ce qui a déjà été mis en place au niveau culturel et politique pour cette communauté, quelles sont les représentations qui lui sont attachées, quelles sont ses attentes actuelles et comment la presse locale joue un rôle dans le maintien de la langue minoritaire dans le domaine public. Nous verrons aussi en quoi la gestion de cette minorité par l'État belge pourrait être source d'inspiration dans d'autres contextes, sans oublier de nous interroger – au-delà de la diffusion de la langue standard – sur la survivance des différents parlers germaniques locaux.

De l'autre, la minorité croatophone d'Italie, officiellement soutenue et protégée par l'État italien et la région du Molise, où elle est implantée, illustre un cas original relevant du paradigme du multilinguisme aménagé en partenariat avec la société civile. Après avoir donné quelques éléments socio-historiques afin d'expliquer la présence de cette communauté au sud de l'Italie, et après avoir abordé les acquis de l'aménagement *de par en haut*, nous présenterons les acteurs de l'aménagement linguistique *de par en bas*, rencontrés et interrogés dans le cadre d'une enquête de terrain que nous avons réalisée en avril 2016. Ce séjour de terrain et les entretiens menés avec les activistes ont permis d'observer les structures, les

---

<sup>1</sup> Cf. <https://rm.coe.int/168007c07e>, consulté le 6 septembre 2019.

<sup>2</sup> Présentées ici respectivement par E. Yasri-Labrique et K. Djordjevic Léonard.

narrations et les représentations de l'aménagement linguistique local au sein de divers cadres d'activité (mairies, associations, « guichets linguistiques », milieu éducatif, etc.).

## 1. La revitalisation linguistique : un concept complexe

Le concept de *revitalisation*, qui désigne l'action concertée avec des locuteurs ou néo-locuteurs, le plus souvent soutenue par des moyens techniques issus de la linguistique descriptive et de la sociolinguistique, en vue d'empêcher le déclin de l'usage d'une langue, voire d'impulser sa « renaissance », ne va pas de soi<sup>3</sup>. La seule définition que nous venons de proposer inclut des métaphores liées à la « vie » et la « mort » des langues (à travers le concept de « renaissance »), qui est une vue de l'esprit, puisque, on le sait, les langues ne sont pas des organismes vivants, mais des systèmes sémiotiques. Elle comporte également des termes comme « néo-locuteurs », peu familiers au public – on désigne par là des locuteurs non natifs, ayant acquis la langue par un processus d'apprentissage de langue seconde, ou même étrangère, même si ceux-ci se définissent, sur le plan identitaire, comme usagers légitimes de la langue. En somme, le terme présente des « connotations vitalistes » (Léonard et Avilés, 2015 : 7), fait apparaître la difficulté de définir un *locuteur* quand il s'agit d'une langue en danger (Bert et Grinevald, 2010 : 126-129), ce qui explique que nombre de linguistes s'en méfient.

Cependant, jouer sur les mots est une échappatoire facile, face à des situations difficiles. La réalité des « langues en danger » – terme qui n'est lui-même au mieux qu'un euphémisme – est celle d'une accélération de la disparition forcée de centaines de langues, sous le poids de pressions politiques, économiques, environnementales mais aussi parfois militaires, dans la phase actuelle, qui est celle d'une globalisation non plus triomphante, mais plongée dans une crise profonde, et placée face à ses contradictions. Parmi ces contradictions, on peut citer le vœu de favoriser le pluralisme (à travers le plurilinguisme), tout en uniformisant et en standardisant les modes de consommation et de gestion, et en favorisant certaines langues au détriment des autres, notamment l'anglais en tant que langue de la globalisation « par excellence ». Face à cet écueil, y compris certaines langues que l'on dit de grande diffusion finissent par être considérées (quoique de manière certes exagérée) comme « menacées », même si l'on ne parle pas pour autant, à leur endroit, de revitalisation<sup>4</sup>. La notion de revitalisation et ce qu'elle implique d'action sociale et politique, ou technique, finit donc par se diluer dans un ensemble de débats composites et de processus divers.

Dans notre étude de cas portant sur la communauté croatophone d'Italie, nous allons proposer de retenir du terme de *revitalisation* surtout sa composante dynamique, en tant que *processus* de transformation face aux pressions et aux contradictions de la globalisation. C'est bien la langue qui est placée ici au centre de l'action « en valorisant et en développant les ressources linguistiques menacées, en galvanisant les forces de résistance et de résilience de la communauté linguistique menacée » (Léonard et Avilés, 2015 : 8). Cependant, parfois le

---

<sup>3</sup> La complexité de la définition s'explique par l'ensemble de processus impliqués dans la revitalisation, qui vont souvent au-delà de la langue. Ceux-ci « s'inscrivent dans des dynamiques sociales, culturelles et historiques particulières que l'on ne peut réduire à la récupération de pratiques linguistiques qui seraient en voie de disparition. Considérer cela, c'est accepter que les langues ne sont pas des constructions sociales, qui génèrent des tensions, des conflits, et s'appuient sur des représentations du passé et de l'avenir qui sont elles aussi des constructions culturelles socialement et historiquement situées. » (Costa, 2010 : 83).

<sup>4</sup> Nous pensons ici notamment à la lutte contre le « tout-anglais », dont l'une des grandes figures, parmi les linguistes français, est Claude Hagège (cf., à titre d'exemple, Hagège, 2006).

processus de revitalisation peut viser davantage des éléments culturels que la langue minoritaire elle-même – nous le verrons à travers notre étude de cas portant sur la communauté germanophone de Belgique.

On pourrait aussi bien appeler les différents processus dont il sera ici question « résilience des langues en danger », « renversement du déclin linguistique », « action contre l’attrition sociolinguistique », « réhabilitation », « consolidation des acquis linguistiques et culturels ». On y gagnerait en franc parler, mais on y perdrait en simplicité d’expression et en clarté. C’est pourquoi nous conserverons le terme de *revitalisation* dans ce qui va suivre, même lorsque nous nous éloignerons de sa définition première – ce qui explique l’usage de l’adjectif *atypique* dans le titre de notre contribution –, et nous le considérerons comme se référant à un concept opératoire, polyvalent et puissant, notamment par sa teneur *critique*. Loin d’être un terme maladroit, le concept de *revitalisation* sera donc considéré comme un terme à valeur heuristique, se référant à un processus de transformation sociale et de réflexivité épistémologique pour la sociolinguistique.

## **2. La communauté germanophone de Belgique**

Petit pays au cœur de l’Union européenne, la Belgique, qui abrite une communauté néerlandophone, les Flamands, et une communauté francophone, les Wallons, est surtout connue pour cette dualité, à la fois linguistique, culturelle et administrative. Mais, situation généralement ignorée, la Belgique est en fait *un pays multilingue* dont la configuration sociolinguistique est nettement plus complexe qu’il n’y paraît, et ce pour partie avec une visibilité institutionnelle. Ainsi, aux côtés du français et du néerlandais, l’allemand est langue officielle depuis 1963, et c’est au sujet de cette population belge qui parle allemand que nous aimerions poursuivre ici une réflexion entamée dans un travail précédent<sup>5</sup>. Qui sont ces Belges germanophones ? Comment évoquer leur territoire et leur histoire ? Quels sont leurs droits en tant que minorité reconnue ? Par quels moyens défendent-ils leur(s) langue(s), leur culture, leurs spécificités ? C’est à ces divers questionnements que nous apporterons des éléments de réponse, en nous basant sur des ressources documentaires disponibles en ligne, différents supports de presse et les résultats d’une enquête de terrain, réalisée en 2013.

### **2.1. Données géographiques, historiques et sociopolitiques**

Aujourd’hui, la Belgique se compose de trois régions administratives et regroupe trois communautés linguistiques parlant des langues transfrontalières au confluent des mondes germanique et roman, mais ces découpages ne se superposent pas. En effet, le royaume présente, comme nous l’apprend le titre premier de la Constitution belge, une réalité territoriale multidimensionnelle :

Art. 1<sup>er</sup> La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions.

Art. 2 La Belgique comprend trois communautés : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

Art. 3 La Belgique comprend trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise.

---

<sup>5</sup> Cf. Yasri-Labrique, 2014.

Art. 4 La Belgique comprend quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande<sup>6</sup>.

Il apparaît ainsi que le *découpage politique* (trois régions administratives) ne correspond que partiellement au *découpage linguistique* (quatre régions linguistiques). Le cas de la communauté germanophone est alors particulièrement intéressant car, au-delà du fait que la région linguistique de langue allemande se trouve au sein de la Région wallonne, il est surtout à noter qu'il s'agit d'une sorte d'enclave germanique au cœur de la latinité. Sur le site de la Communauté Germanophone de Belgique (*Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*, DG), on peut lire dès la page d'accueil : « Près de 75 000 habitants vivent dans les neuf communes de la DG, à l'intersection de deux cultures : la culture germanique et la culture latine. On dit d'ailleurs des germanophones de Belgique qu'ils "travaillent à la prussienne et vivent à la française" »<sup>7</sup>. Au-delà de cette autoreprésentation significative du double ancrage des Belges de langue allemande, nous avons voulu cerner davantage leur identité ethno-socioculturelle, en tenant compte du fait que les germanophones forment le troisième groupe linguistique de Belgique avec environ 100 000 locuteurs (dont 78 054 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le territoire de la CGB<sup>8</sup>). Il est donc important de réaliser que *l'aire germanique de la Wallonie* est plus vaste que l'ensemble connu actuellement sous le nom de *région linguistique de langue allemande*. Ainsi *la partie germanophone de la Belgique*, située à l'est du pays, à l'extrémité de la province de Liège, a-t-elle une structure assez complexe : « La région germanophone de Belgique se compose de territoires incorporés au pays après 1918, que nous qualifierons de "Nouvelle Belgique" (NB), et de territoires appartenant à la Belgique avant cette date, que nous qualifierons d'"Ancienne Belgique" (AB). »<sup>9</sup>

La *région linguistique de langue allemande*, qui correspond au *territoire de la Communauté Germanophone de Belgique*, est constituée de deux cantons : le canton d'Eupen au nord et le canton de Saint-Vith au sud. Il est à noter que, sur les 589 communes que compte le pays, seules 9 d'entre elles sont administrées par la CGB, tout en bénéficiant de « facilités en français » pour leur minorité wallonne<sup>10</sup>, et que les deux cantons formant la région linguistique de langue allemande sont séparés par une distance de 10 km occupée par les *communes malmédiennes*<sup>11</sup>, qui, elles, font partie de la région linguistique de langue française. Sur le site de l'Université de Laval, dans la section consacrée à la CGB, il est rappelé que « la présence d'une communauté de plus de 100 000 locuteurs de parlers germaniques autres que le néerlandais en Belgique s'explique évidemment par des événements historiques qui ont modifié les frontières des États, sans toujours tenir compte des langues parlées par les

<sup>6</sup> Cf. [http://www.senate.be/doc/const\\_fr.html#t1](http://www.senate.be/doc/const_fr.html#t1), consulté le 6 septembre 2019.

<sup>7</sup> Cf. <http://www.dg.be/fr>, consulté le 6 septembre 2019.

<sup>8</sup> Cf. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Communauté\\_germanophone\\_de\\_Belgique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Communauté_germanophone_de_Belgique), consulté le 6 septembre 2019.

<sup>9</sup> Cf. <http://www.uoc.edu/euromosaic/web/document/alemany/fr/i1/i1.html>, consulté le 6 septembre 2019.

<sup>10</sup> « Les communes « à facilités » sont caractérisées par l'unilinguisme des services internes (l'administration travaille dans une seule langue) et un bilinguisme externe (l'administration utilise deux langues dans ses relations avec le public). Les lois linguistiques prévoient en effet que dans les communes dotées de ces facilités tout service local utilise exclusivement la langue de sa région dans les services intérieurs, dans les rapports avec les services dont il relève (...) mais doit utiliser la deuxième langue avec les particuliers qui en font usage. » [http://fr.wikipedia.org/wiki/Facilités\\_linguistiques](http://fr.wikipedia.org/wiki/Facilités_linguistiques), consulté le 6 septembre 2019.

<sup>11</sup> Entre les deux cantons se trouvent des communes wallonnes bénéficiant d'un « régime spécial en vue de la protection de leurs minorités », c'est-à-dire ce qu'on appelle communément des « facilités limitées en allemand ». Ce sont les *communes malmédiennes* de Malmedy et Waimes.

habitants ». De fait, l'existence d'une population germanophone sur l'actuel territoire belge puise sa source dans l'histoire du Saint-Empire romain germanique.

Toute la région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith, située à la limite des langues romanes et germaniques, est passée sous la tutelle de différentes puissances féodales (Bourgogne, Flandre, Pays-Bas, etc.) avant de revenir, en 1794, à la France révolutionnaire. Mais après la défaite de Napoléon à Waterloo en 1815, le Congrès de Vienne a attribué une grande partie de cet espace aux Pays-Bas avec les autres provinces belges. Il est à noter cependant que la région linguistique de langue allemande a été exclue de ce rattachement en suivant notamment les limites des cantons de Saint-Vith, Malmedy, Eupen, qui ont été transférés à la Prusse. Après la Révolution belge et la proclamation de l'indépendance en 1830, les grandes puissances de l'époque ont fixé de nouvelles frontières censées tenir compte des langues parlées, telles que le *luxembourgeois* et le *wallon*. Toutefois, une méconnaissance du contexte a entraîné le rattachement à la Belgique d'un territoire amplement germanisé autour d'Arlon ; ceci explique que les locuteurs de cette partie de la Wallonie actuelle pratiquent encore le *francique mosellan* parlé également au grand-duché de Luxembourg.

La situation a encore nettement évolué en 1839, lors du Traité belgo-hollandais puis du Protocole de Londres, car en échange de la reconnaissance de son indépendance par les Pays-Bas, la Belgique a dû céder le nord de l'ancien duché de Limbourg (province actuelle du Limbourg néerlandais) et une partie du Luxembourg. La région d'Eupen-Malmedy-Saint-Vith reste à l'époque en Prusse, avec sa population germanique, mais aussi latine (plus d'un millier de Wallons). Ces événements politiques ont des répercussions linguistiques significatives : à partir de ce moment-là, les textes officiels ne sont plus traduits en allemand. En matière administrative, judiciaire et éducative, le français devient progressivement la seule langue utilisée sur l'ensemble du territoire belge.

Entre 1914 et 1918, la Belgique a été au cœur des affrontements qui ont divisé l'Europe et son territoire a terriblement souffert du premier conflit mondial. En 1919, l'Allemagne est contrainte par le traité de Versailles à céder à la Belgique les arrondissements germanophones d'Eupen-Malmedy et de Saint-Vith sans que soit prise en compte la présence de la population de langue allemande. Ainsi est né un territoire constituant la « Nouvelle Belgique », longtemps connu sous le nom des « cantons rédimés »<sup>12</sup> et nommé par la suite les « cantons de l'Est ». En 1920, un vote a été organisé pour que les habitants de ce territoire donnent leur avis concernant le rattachement de cette partie de la Prusse à la Belgique. Le transfert a été plébiscité, mais bien que les opinions aient été communiquées par écrit, le vote n'était pas secret, ce qui peut expliquer ce chiffre disproportionné : moins de 300 électeurs sur environ 33000 s'expriment en faveur du maintien en Allemagne.

Sur le plan linguistique, le décret du 30 septembre 1920 abolit toutes les dispositions relatives à l'usage exclusif de l'allemand et met à parité le français et l'allemand comme langues co-officielles dans cette région. L'arrêté royal du 4 octobre 1925 régit l'emploi des langues en matière judiciaire et administrative et confirme les « facilités » existant déjà pour la langue allemande. Le 14 juillet 1932, une loi prescrit le néerlandais comme langue officielle de la Flandre, le français comme langue officielle de la Wallonie, l'allemand comme langue officielle de la région d'Eupen et de Saint-Vith. Seule la ville de Bruxelles, enclavée en territoire flamand, est déclarée bilingue. Le français et le néerlandais deviennent alors les

---

<sup>12</sup> « Les cantons de l'Est sont une région rattachée à la Belgique en 1919 au titre de dommages de guerre en application du traité de Versailles (article 34). Ils furent souvent appelés jusqu'aux années 1970 les *cantons rédimés*. » (Wynants, 2003).

langues co-officielles de l'État belge. La politique linguistique du pays n'évolue pas jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Après l'épisode de l'occupation nazie entre 1940 et 1945, période pendant laquelle la région de langue allemande est non seulement incorporée au Reich mais également exposée, notamment autour de Malmedy et de Saint-Vith, à une destruction quasi-totale, tous les territoires germanophones annexés, où l'allemand était redevenu seule langue officielle, sont restitués à la Belgique qui, dans ce contexte d'après-guerre où pèsent de lourds soupçons de collaboration sur le plan local mais aussi national, procède à une forme d'assimilation des territoires récupérés : l'allemand perd son statut officiel et est banni des tous les lieux publics (administrations, écoles, tribunaux, églises). Avec la construction européenne commence une ère davantage apaisée qui bénéficie à l'ensemble de la population de l'est de la Belgique.

## 2.2. Aménagements linguistiques et aspects sociolinguistiques

Une nouvelle politique linguistique est mise en place qui rend officielle dès 1963 la langue allemande aux côtés du français et du néerlandais pour l'ensemble du royaume. Les premières réformes de l'État belge instituent entre 1968 et 1971 la Région de langue allemande (cantons d'Eupen et de Saint-Vith) ainsi que la Communauté Germanophone de Belgique dont la base territoriale de juridiction est située à l'extrémité est de la Région wallonne. Dans un article publié en mars 1998, Jean-Philippe Pauwels (1998) de l'Université de Liège signale notamment que « la communauté germanophone est généralement caractérisée comme étant "la minorité la mieux protégée d'Europe" ». Il précise que la population de langue allemande « dispose d'une entité fédérée propre, presque l'égale des deux grandes Communautés, fait unique dans le paysage juridique européen ».

Sur le plan historique, il considère qu'à partir des années 1950, les Belges de langue allemande vont peu à peu être complètement intégrés dans le paysage complexe de la Belgique. Le Conseil de la CGB règle par décret les matières culturelles, les matières personnalisables, l'enseignement et la coopération. Les germanophones bénéficient d'un enseignement en allemand, de la maternelle à la fin du secondaire, même si le français peut être introduit dès la troisième année de primaire. Les universités belges sont cependant soit francophones, soit néerlandophones. Et, nous signale Pauwels, « alors qu'elle bénéficie d'une autonomie très forte, la Communauté germanophone ne dispose presque d'aucune représentation au niveau fédéral. Les élus germanophones font partie de plein droit du groupe linguistique français. La défense des intérêts germanophones dépend donc du bon vouloir des parlementaires francophones ».

Sur le plan de la langue utilisée, des distinctions s'imposent, comme nous le montre le site de l'Université de Laval. En région germanophone, on utilise l'allemand standard (*Hochdeutsch*), mais pas uniquement : « Contrairement à une idée reçue, la région linguistique allemande ne constitue pas une région homogène au point de vue linguistique. Il existe une population dite autochtone, installée là depuis des siècles. Elle parle en principe soit l'allemand standard, soit une langue francique, soit le français »<sup>13</sup>. Dans l'aire germanique de la Wallonie, on trouve en effet diverses variétés de francique : le francique ripuaire, le francique limbourgeois, le francique carolingien (ou rhéno-mosan) ou le francique mosellan (luxembourgeois), même si ces variétés semblent *en régression*, voire en voie d'extinction.

---

<sup>13</sup> Cf. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueger.htm>, consulté le 6 septembre 2019.

L'allemand standard est, quant à lui, en constante progression. Selon le site Euromosaic, qui s'intéresse entre autres à l'usage familial et social de la langue :

La plupart des parents parlent allemand avec leurs enfants, mais certains utilisent aussi le français. Depuis 1945, la proportion de personnes bilingues a considérablement augmenté. Vers 1950, la tendance à la francisation était encore plus marquée et de nombreux parents considéraient que la pratique du français avec leurs enfants constituait une meilleure préparation à la vie future. Au cours des années 70, il était beaucoup plus fréquent de trouver un "solide bilinguisme" qu'aujourd'hui, où l'allemand domine presque partout.<sup>14</sup>

Cette synthèse des ressources documentaires consultées en ligne nous permet donc de mieux connaître la Communauté Germanophone de Belgique et de réaliser que cette région germanophone ne constitue pas une région homogène du point de vue linguistique. Il existe une situation de diglossie au sein des parlers germaniques (variétés basses vs variété haute) ainsi qu'un éclatement linguistique sur le territoire et hors territoire des diverses variétés de francique évoquées.

### **2.3. Revitalisation linguistique, culturelle et politique**

La revitalisation passe généralement par une reconnaissance des spécificités de la langue et de la culture propres à une communauté donnée, en l'occurrence d'une minorité linguistique. Cette reconnaissance est basée sur la prise en compte des caractéristiques géographiques, historiques et sociopolitiques attachées à la minorité en question mais aussi des représentations portées sur elle, qu'il s'agisse d'autoreprésentations (qui supposent une conscience de Soi et la revendication de ses particularismes) ou d'hétéroreprésentations (qui, dans le cas où elles sont positives notamment, vont engendrer la mise en œuvre d'actions protectrices envers l'Autre).

#### **2.3.1. Des représentations partagées favorables**

Dans le cas de la CGB, une rapide revue de presse nous montre que les germanophones sont des Belges ayant un statut spécifique et qu'ils constituent une minorité à la fois méconnue et reconnue. Ainsi Alexandre Homann journaliste au *Belgischer Rundfunk*, issu de cette minorité linguistique, nous propose-t-il cette autodéfinition en 2010 :

Dans l'est du royaume, près de la frontière allemande, vit une population bien protégée : [...] Avec la Flandre, Bruxelles et la Wallonie, la Communauté germanophone est une des quatre entités fédérées dans une Belgique qui, il y a quelques décennies encore, formait un État unitaire. [...] Et, pendant que francophones et néerlandophones se déchirent sur des questions institutionnelles, les germanophones semblent mener une vie bien paisible... Seraient-ils les derniers Belges ? [...] A l'intersection des cultures latine et germanique, les germanophones ont pu s'approprier le savoir-vivre des uns et

---

<sup>14</sup> Cf. <http://www.uoc.edu/euromosaic/web/document/alemany/fr/i1/i1.html>, consulté le 6 septembre 2019.

la rigueur des autres. Ils peuvent ainsi jouer le rôle d'intermédiaires – vers l'extérieur ou à l'intérieur d'une Belgique sous tension.<sup>15</sup>

A cette autoperception correspond une hétérodéfinition donnée quelques années plus tôt par la journaliste française Marion Van Renterghem qui écrivait en 2007 :

Il faut placer la loupe sur la carte, comme au début d'un album d'Astérix. Dans l'est de la Belgique, nichés entre l'Allemagne et le Luxembourg, deux tout petits cantons résistent encore et toujours à la crise [...]. Là vivent 74 000 Belges de langue allemande, troisième communauté linguistique de Belgique après les néerlandophones et les francophones : la communauté germanophone ("CG"). D'eux, on dit qu'ils sont les plus belges des Belges, les meilleurs Belges, les plus heureux des Belges... ou, commencent à croire les plus pessimistes, les derniers Belges. [...] Aucune minorité linguistique en Europe ne peut se prévaloir d'autant d'autonomie. [...] Ce sont des Belges heureux.<sup>16</sup>

Les deux représentations se rejoignent et il semble que l'imaginaire collectif englobant cette communauté, de l'intérieur comme de l'extérieur, intègre des traits tels qu'une situation géographique, économique et administrative privilégiée au sein de l'UE ; une place paradoxalement saillante dans le paysage belge ; une qualité de vie basée sur la tranquillité et le bien-être. Faisant écho au proverbe « pour vivre heureux, vivons cachés », les germanophones de Belgique font peu parler d'eux, sauf au moment des élections ou des crises politiques où ils jouent, peut-être parfois sans le vouloir, le rôle de contre-poids ou de contre-exemple. C'est ce qu'a confirmé l'enquête que nous avons menée en 2013 auprès de leurs compatriotes issus des deux communautés linguistiques majoritaires du pays.

L'échantillon d'une quinzaine de réponses émanant de néerlandophones, dont la plupart viennent de la province du Limbourg, située à l'est du pays et voisine de la province de Liège, révèle quelques tendances significatives. On peut tout d'abord noter que les personnes interrogées partagent toutes les mêmes connaissances fondamentales mais que celles-ci sont relativement restreintes. On remarque ensuite une certaine ignorance de plusieurs autres paramètres et, sur le plan davantage personnel, une absence de contacts ainsi qu'un déficit d'informations circulantes. Enfin, il est intéressant de signaler l'aveu unanime d'*une méconnaissance* de la CGB. Il est frappant de constater qu'au niveau de l'échantillon similaire d'une quinzaine de réponses émanant de francophones, Bruxellois ou Namurois pour la plupart, issus généralement de la partie est du pays, les tendances significatives se confirment, avec quelques nuances toutefois. Les Wallons interviewés ont également des connaissances fondamentales, légèrement élargies. En contrepartie, l'ignorance dans certains domaines est restreinte. On peut noter par ailleurs que les contacts personnels sont plus nombreux et que les informations circulantes sont davantage prégnantes. Finalement, on peut indiquer que nous avons accès à la verbalisation d'*une connaissance superficielle* de cette minorité linguistique. Ainsi, malgré les différences ponctuelles que nous avons mentionnées, on peut retenir de notre première enquête auprès des deux autres communautés linguistiques que leur vision constitue un faisceau de représentations partagées. Flamands et Wallons connaissent en effet les trois langues officielles du royaume, l'existence de la DG, la localisation de son territoire

---

<sup>15</sup> « Discrétion des germanophones », par Alexandre Homann, *Le Monde Diplomatique*, décembre 2010.

<sup>16</sup> « Les germanophones, des Belges heureux », par Marion Van Renterghem, *Le Monde*, 21 décembre 2007.

géographique, et savent qu'elle forme une minorité linguistique reconnue. Globalement, ils se la représentent comme plus proche des francophones (espace, enseignement...), peu – voire très peu – évoquée entre eux ou dans les médias (sauf lors des élections), ne souhaitant pas faire parler d'elle (soucieuse de préserver une situation non-conflictuelle) et dans l'ensemble peu visible. On peut donc parler ici de *représentations communautaires* à l'échelle de la Belgique, et non pas de la Flandre ou de la Wallonie.

Les représentations ethnosocioculturelles attachées à cette communauté sont donc favorables à la revitalisation linguistique et culturelle qui nous intéresse ici. Cette situation est toutefois atypique dans la mesure où il s'agit de favoriser la diffusion et le rayonnement d'une langue minoritaire à l'échelle de la Belgique mais d'une « grande langue » sur le plan européen, voire international. Dans cette forme de redynamisation, les médias locaux occupent une place essentielle.

### 2.3.2. L'importance des médias locaux

La presse écrite est essentiellement représentée par un journal quotidien, le *Grenz-Echo*, quotidien disponible en ligne et en version papier dont le titre complet est aujourd'hui « Grenz Echo – Ostbelgien grenzenlos », à savoir « l'Echo de la frontière – La Belgique de l'est sans frontière ». C'est donc un journal belge de langue allemande, fondé en 1927. Il a son siège à Eupen, capitale de la communauté germanophone, mais est également implanté à Saint-Vith (deuxième ville de la région) et à Malmedy (ville wallonne à facilités limitées en allemand). Le *Grenz-Echo* est distribué à 13 500 exemplaires par jour, pour un lectorat de 50 000 personnes environ, ce qui signifie qu'il est présent dans quasiment tous les foyers de la Communauté germanophone de Belgique. Son ancrage originel est lié à l'église catholique, mais il est considéré aujourd'hui comme indépendant politiquement et pluraliste. Il se caractérise notamment par une rubrique « Région » et une rubrique « Communauté » (dont le titre est toutefois en anglais : « Community ») et s'attache à détailler l'information locale et régionale directement en lien avec la minorité qu'il représente, sans toutefois négliger l'ensemble des actualités nationales et internationales. Consultable en ligne sur <https://www.grenzecho.net>, son slogan actuel se décline ainsi : « Nachrichten, Fotos und Videos aus (Ost)Belgien und der Welt von der einzigen deutschsprachigen Tageszeitung in Belgien. »<sup>17</sup> Sur le territoire de la communauté germanophone de Belgique, on note également la présence de deux hebdomadaires gratuits en charge de l'actualité locale : le *Wochenspiegel* dans le canton d'Eupen et le *Kurier-Journal* dans les cantons de Saint-Vith et Malmedy.

La presse radiophonique est représentée par le *Belgischer Rundfunk*, service public de langue allemande éditant deux radios : d'une part, la *BRF1* : chaîne à coloration musicale pop-rock diffusant principalement de l'information, des magazines musicaux et culturels ainsi que des émissions de divertissement, émettant également à Liège et Namur, principales villes francophones, et d'autre part, la *BRF2* : chaîne émettant essentiellement de la musique populaire allemande et de la musique de divertissement, émettant également à Liège. Il s'agit d'un service fondé en 1970 dont le siège est situé à Eupen avec un studio régional à Saint-Vith. L'aspect culturel est renforcé sur le plan médiatique par la deuxième de ces radios. Quant à la presse télévisée, il s'agit aussi du *Belgischer Rundfunk* avec la *BRF-TV* : chaîne

---

<sup>17</sup> « Des nouvelles, des photos et des vidéos en provenance de la *Belgique* (de l'Est) et du monde par le seul quotidien de langue allemande en *Belgique*. » (notre traduction).

essentiellement consacrée à l'actualité régionale, diffusée sur le réseau câblé de la Communauté germanophone et de la province de Liège, et sur le site web [www.brftv.be](http://www.brftv.be).

### 2.3.3. L'impact conjugué du politique et du citoyen

Au-delà de la couverture médiatique du territoire de la CGB qui vient renforcer la conscience de l'identité linguistique et culturelle de cette minorité protégée par l'État belge, on peut relever que la revitalisation de la langue allemande en Belgique et des particularismes de cette culture germanique implantée au cœur de la latinité, passe par un activisme tranquille et efficace qui s'appuie conjointement sur les autorités politiques et l'implication citoyenne. Ainsi est nommé en 2014 un nouveau ministre président, Oliver Paasch, né en 1971 à Malmédy, de vingt ans plus jeune que son prédécesseur Karl-Heinz Lambertz, « fier d'être belge », et qui propose un nouveau nom aux anciens cantons de l'Est. La nouvelle appellation, « Ostbelgien » (ce qui signifie « la Belgique de l'Est »), est adoptée en 2017, comme le rapporte par exemple *Le Vif* en mars de cette année-là :

La Communauté germanophone se présente désormais sous l'appellation "Ostbelgien" ou Belgique de l'Est dans sa communication interne ou externe, a indiqué le porte-parole du ministre-président. [...] "Cette nouvelle marque faïtière vise avant tout à donner à la région 'Ostbelgien' une image plus attractive, efficace et durable qu'auparavant". [...].<sup>18</sup>

Cette nouvelle dénomination s'accompagne d'un nouveau logo et d'un nouveau mot d'ordre : « OSTBELGIEN – Ein Land, das viele Sprachen spricht ! »<sup>19</sup> Les membres de la CGB défendent leur propre identité linguistique tout en clamant leur ouverture sur les autres, qu'il s'agisse des communautés nationales néerlandophones et francophones, ou d'autres communautés à l'international, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas. Cette forte implantation régionale (Eupen est le siège de l'Euregio Meuse-Rhin) est accompagnée par la revendication d'une nouvelle autonomie qui s'affirme de plus en plus nettement depuis 2018. Les journaux belges relaient régulièrement l'information, insistant sur l'adhésion des citoyens aux décisions politiques les menant vers une souveraineté de plus en plus forte<sup>20</sup>, qui pourrait aller selon certains jusqu'à l'indépendance, dans un contexte belge où le séparatisme flamand est au cœur de crises politiques. Et pourtant, en 2018, alors que je parlais de la CGB avec une jeune Bruxelloise, sa réaction spontanée a été de s'exclamer : « Les pauvres petits exclus de la Belgique ! ». C'est donc une représentation un peu misérabiliste qui reste encore parfois attachée à cette communauté reconnue et méconnue, alors que le survol de la presse nous fait plutôt comprendre qu'on pourrait qualifier les germanophones de Belges discrets et heureux, autonomes, intégrés dans la vie nationale et respectés dans leur spécificité identitaire. Ainsi, bien que faisant parfois figure de réalité désincarnée, la CGB constitue de fait une entité humaine et linguistique protégée mais également un enjeu politique. En effet, on peut d'une part dire, en accord avec Pauwels (1998) qu'« au moment où Flamands et francophones se posent des questions existentielles, les germanophones de Belgique semblent très attachés à ce petit pays qui leur fournit, à certains égards, un statut hors du commun » et d'autre part

---

<sup>18</sup> « La Communauté germanophone change de nom », *Le Vif*, 15 mars 2017.

<sup>19</sup> « La Belgique de l'Est – Un pays qui parle de nombreuses langues ! » (notre traduction).

<sup>20</sup> « Comment la Communauté germanophone gagne à nouveau en autonomie », *La Libre*, 14/09/2018 ; « Une 4e Région en gestation ? », *Le Vif*, 1<sup>er</sup>/11/2018.

relever que, comme le signalent des chercheurs de l'Université de Laval « les membres de la communauté germanophone sont d'avis que la protection dont ils bénéficient n'est pas toujours adéquate et demandent des réformes ». Ainsi, même si aujourd'hui, la CGB représente un exemple réussi de gestion des minorités et un modèle sur le plan de la vitalité linguistique et économique, l'avenir reste encore à écrire. Finira-t-elle par former, comme le laissait entendre, le 12 novembre 2013<sup>21</sup>, Karl-Heinz Lambertz, ancien ministre-président, une nouvelle région administrative à part entière dans une fédération remodelée ?

En attendant, le « plus petit partenaire de la Belgique fédérale », cette « terre d'entre-deux », pour reprendre les termes d'Alfred Minke<sup>22</sup>, continue d'intriguer non seulement ses compatriotes, mais également ses voisins des pays limitrophes. Un travail de recherche plus large, incluant des pistes bibliographiques et des interrogations sur les hétéroreprésentations vis-à-vis de cette minorité, en France, au Luxembourg et en Allemagne, serait certainement très instructif, ainsi qu'une enquête sur place permettant de mieux cerner les autoreprésentations de cette communauté bénéficiant somme toute d'une *position remarquable*.

Aujourd'hui, 100 ans après l'intégration de la « Nouvelle Belgique » au royaume des Belges (1919-2019), on peut noter la préservation et la diffusion en constante progression de la langue allemande standard avec toutefois une mise en danger des variétés régionales. La revendication de l'identité minoritaire au sein de la communauté nationale se manifeste à travers l'utilisation de la variété haute. La proximité linguistique et la « protection indirecte » du francique mosellan à travers le voisinage du Luxembourg, pour lequel la CGB éprouverait des affinités sociopolitiques, laisse supposer une certaine défense de cette variété de langue. Il serait d'ailleurs intéressant d'explorer cette hypothèse en menant une enquête complémentaire sur le terrain. Par ailleurs, la perpétuation de la culture régionale semble assurée, de façon locale mais également de manière élargie, à travers la diffusion des médias belges de langue allemande au-delà du périmètre germanophone et par le succès des festivals régionaux. On peut difficilement nier la vitalité culturelle de cette communauté dont l'activisme et le dynamisme sur le plan politique et citoyen permet, d'une part, l'expression d'un ancrage belge réaffirmé, dans toute sa spécificité linguistique et culturelle et, d'autre part, une ouverture sur les autres avec une exportation possible de ce modèle de gestion d'une minorité linguistique tant au niveau des formes d'autodétermination et d'autogestion intégrée qu'au niveau des formes de participation citoyenne.

### **3. La communauté croatophone d'Italie**

#### **3.1. Éléments socio-historiques**

La communauté croatophone d'Italie compte moins de 2000 personnes<sup>23</sup>. Elle est répartie entre trois communes, situées dans la province méridionale de Campobasso : San Felice del Molise / Filić, Acquaviva Collecroce / Živavoda Kruč et Montemitro / Mundimitar. Il s'agit d'une minorité historique, implantée sur le territoire depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, d'abord dans

---

<sup>21</sup> « La Communauté germanophone doit à terme devenir une région », <http://www.lalibre.be> ; « La Communauté germanophone veut devenir une Région à part entière », <http://www.lesoir.be>, 12/11/2013.

<sup>22</sup> Cf. Minke, 1995, <http://www.wallonie-en-ligne.net>, consulté le 7 septembre 2019.

<sup>23</sup> Selon Bada – données publiées en 2007 – sur 2132 habitants, on pouvait compter 1100 locuteurs effectifs (Bada, 2007 : 103). Aujourd'hui, une décennie plus tard, ce chiffre devrait être revu à la baisse.

quinze communes, dont Palata<sup>24</sup>, Montenero di Bisaccia, Tavenna, San Giacomo degli Schiavoni, etc. (Perinić, 2006 : 94), avant de s’assimiler massivement partout, excepté dans les trois communes mentionnées *supra*.

Quant à la région d’origine de ces croatophones, l’expression *iz one bane mora* (« de l’autre côté de la mer ») renvoie à la Dalmatie méridionale, ou plus précisément, au territoire situé dans l’arrière-pays de Makarska (Šimunović, 2011 : 192). Avec le temps, cette population s’est en grande partie italianisée, comme on peut le voir même à travers les noms de famille que portent aujourd’hui les habitants des communes concernées : les Blažetić ou les Blažetin sont devenus les Blascetta, les Jović – les Joviccio, les Jurić – les Juricci, les Papić – les Papiccio, tandis que les Staniša ou les Stanišić ont donné les Staniscia<sup>25</sup>.

C’est l’avancée ottomane dans les Balkans qui explique leur départ depuis les côtes dalmates<sup>26</sup> vers l’Italie, notamment vers la région du Molise, qui devient pour les siècles à venir leur terre d’accueil. Les conditions de vie austères et un isolement relatif des villages de l’Italie méridionale – les leurs sont situés à une quarantaine de kilomètres à l’intérieur des terres – permettront la survie de leur langue, appelée par les locuteurs *na našu* (« notre [langue] ») : il s’agit du parler *ikavien* du dialecte *štokavien* du continuum dialectal serbo-croate<sup>27</sup>, marqué dans ce cas précis par de nombreux archaïsmes. Cependant, de nouvelles routes et de nouveaux moyens de communications ont accéléré la perte de l’usage exclusif de la langue, et les difficultés économiques ont provoqué un exode rural, vers les régions italiennes plus prospères, mais aussi bien plus loin, vers d’autres continents. La langue qui s’est maintenue à travers les siècles se trouve menacée à l’époque moderne. La situation préoccupante dans laquelle elle se trouve aujourd’hui a suscité l’attention de l’État italien, de la Région du Molise, mais également de la Croatie, leur pays de référence, comme nous le verrons dans la section suivante.

### 3.2. Aménagement linguistique *de par en haut*

En Italie comme ailleurs, la reconnaissance des langues minoritaires peut se lire à travers de nombreux textes législatifs, à commencer par la Constitution. Ainsi, la Constitution de l’État italien, adoptée en 1947, dans son article 6, offre une protection à toutes les minorités linguistiques : « La République protège, par des moyens appropriés, les minorités linguistiques »<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> Encore aujourd’hui on peut voir une inscription en latin au-dessus de la porte de l’église S. Maria La Nova qui rappelle que cette église a été construite en 1531 par des « gens venus de la Dalmatie » [« Dalmatiae gentes »].

<sup>25</sup> Cf. Gabriele Romagnoli, [http://www.mundimitar.it/frame\\_ita/montemitro.it.htm](http://www.mundimitar.it/frame_ita/montemitro.it.htm) (consulté le 8 septembre 2019) et Šimunović, 2011.

<sup>26</sup> Cette arrivée précoce pourrait expliquer l’absence de turcismes dans la variété linguistique croate du Molise, et l’absence de mots croates pour toutes les cultures rapportées en Europe après la découverte du Nouveau Monde (pomme de terre, maïs, tabac...) (cf. Žanić, 1984). Par ailleurs, la variété locale a suivi un chemin différent du croate dit moderne : ainsi, par exemple, en croate du Molise, on n’emploie pas le mot *cigarette*, comme en croate moderne (*cigareta*), mais un néologisme slave : *dimiza* (de *dim*, fumée) (Neri, 2008 : 40).

<sup>27</sup> Le dialecte *štokavien* est celui sur lequel se basent les standards modernes des langues issues du serbo-croate ; le parler *ikavien*, en revanche, est plutôt marginal dans le continuum dialectal de l’ensemble linguistique serbo-croate, et notamment dans les variétés littéraires formées à l’intérieur de celui-ci. On le trouve, de manière endémique, en Croatie, en Bosnie, au nord de la Voïvodine (chez les Bunjevci) et chez les Croates du Molise.

<sup>28</sup> « La Repubblica tutela con apposite norme le minoranze linguistiche ». Cf. [http://www.axl.cefanelaval.ca/europe/italie\\_const.htm](http://www.axl.cefanelaval.ca/europe/italie_const.htm), consulté le 8 septembre 2019.

Le deuxième texte législatif d'une grande importance pour les minorités est la loi n°482 de 1999 : *Normes en matière de protection des minorités linguistiques historiques*. Le croate est nommé explicitement dans l'article 2 de cette loi, en tant que langue d'une minorité historique que l'État s'engage à protéger :

En application de l'article 6 de la Constitution, et en conformité avec les principes généraux établis par les organismes européens et internationaux, la République [italienne] protège la langue et la culture des populations albanaises, catalanes, germaniques, grecques, slovènes et croates ainsi que celles des populations parlant le français, le francoprovençal, le frioulan, le ladin, l'occitan et le sarde.<sup>29</sup>

Cette loi importante pour les minorités et leurs variétés linguistiques, dont pourraient s'inspirer certains États européens, n'est pas pour autant exempte de défauts : elle ne mentionne pas, par exemple, le romani, le tabarquin, ni les variétés gallo-italiques du nord de l'Italie. Par ailleurs, l'Italie, malgré tout un arsenal de mesures juridiques adopté, n'a jamais ratifié la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*.

La minorité croate a pu bénéficier d'une protection supplémentaire lorsque la loi n°15 de 1997, relative à la région du Molise, a été adoptée. Dans ce document, intitulé *Protection et valorisation du patrimoine culturel des minorités linguistiques dans le Molise*<sup>30</sup>, la région soutient la langue et la culture croates, au même titre que celles albanaises :

[...], la Région, en accord avec les communes concernées, avec leurs associations et avec les Provinces, encourage et soutient les initiatives visant à valoriser les communautés molisaines d'origine croate et albanaise, en reconnaissant que la protection et la valorisation des langues minoritaires contribuent à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et du respect de la diversité culturelle.<sup>31</sup>

En ce qui concerne la Croatie – leur pays d'origine –, celle-ci commence à s'intéresser à sa minorité extraterritoriale surtout à partir du XX<sup>ème</sup> siècle, avec les premiers séjours de scientifiques sur le terrain, parmi lesquels le philologue et linguiste Milan Rešetar. Ce chercheur a publié, en 1911, une remarquable étude dialectologique, en allemand<sup>32</sup>, sur cette *colonie de langue serbo-croate* du sud de l'Italie.

A une date plus récente, les deux pays – l'Italie et la Croatie – ont signé, en novembre 1996, un *Accord sur les droits des minorités*. Cet Accord a renforcé les contacts entre les deux pays et impulsé des initiatives de coopération, mais celles-ci n'ont pas toujours donné des résultats attendus, certains acteurs locaux ayant l'impression d'avoir été utilisés comme monnaie

---

<sup>29</sup> « In attuazione dell'articolo 6 della Costituzione e in armonia con i principi generali stabiliti dagli organismi europei e internazionali, la Repubblica tutela la lingua e la cultura delle popolazioni albanesi, catalane, germaniche, greche, slovene e croate e di quelle parlanti il francese, il franco-provenzale, il friulano, il ladino, l'occitano e il sardo ». Cf. la Loi « Norme in materia di tutela delle minoranze linguistiche storiche », <http://www.parlamento.it/parlam/leggi/994821.htm>, consulté le 8 septembre 2019.

<sup>30</sup> *Tutela e valorizzazione del patrimonio culturale delle minoranze linguistiche nel Molise*.

<sup>31</sup> « [...] la Regione, di concerto con i comuni interessati, con i loro consorzi e con le Province, promuove e sostiene le iniziative di valorizzazione delle comunità molisane di origine croata ed albanese, riconoscendo che la protezione e la valorizzazione delle lingue minoritarie contribuiscono alla costruzione di un'Europa fondata sui principi della democrazia e del rispetto delle diversità culturali ». Cf. <http://www.regione.taa.it/biblioteca/normativa/regioni/ordinarie/molise.pdf>, consulté le 8 septembre 2019.

<sup>32</sup> L'étude est disponible également en italien depuis 1997.

d'échange dans les négociations concernant le statut de la minorité italienne, notamment en Istrie<sup>33</sup> (Martino, 2006). En effet, sept articles sur neuf de cet Accord concernent la minorité italienne en Croatie, un seul (article 8) concerne les Croates du Molise. L'article 8 de cet Accord prévoit que l'État italien assure à la minorité croate :

la sauvegarde et l'expression libre de son identité culturelle et de son héritage, l'usage de la langue maternelle dans les domaines privé et public, ainsi que la formation et le maintien des institutions et des associations culturelles propres.<sup>34</sup>

On constate que sur le plan officiel, la diversité et la culture locales bénéficient de dispositions légales favorables, remises à la discrétion des autorités, nationales, régionales et locales. Mais c'est surtout à la société civile et son action en faveur de la revitalisation que l'on doit la visibilité et la survie de la langue, comme nous le verrons dans la section suivante.

### 3.3. Acteurs de l'aménagement linguistique *de par en bas*

Avant même cette reconnaissance officielle, intervenue pour l'essentiel dans la dernière décennie du siècle passé, les locuteurs du *na našu* (croate molisain) ont commencé à se mobiliser pour mettre en valeur leur langue et leur culture. C'est ainsi que la variété locale a connu des tentatives d'enseignement facultatif encore au début du XX<sup>ème</sup> siècle (Neri, 2008 : 53), puis plus tard, entre autres par des enseignants comme A. Piccoli ou P. Sabella<sup>35</sup>. Aujourd'hui, sur le plan législatif, les conditions pour un enseignement de qualité sont réunies dans la mesure où la Région, dans sa loi n°15/1997 (article 2), précise que :

la Région soutient et finance les programmes d'étude des langues croate et albanaise dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, dans les communes peuplées par les populations alloglottes.<sup>36</sup>

Dans la seule école encore en fonction – celle d'Acquaviva Collecroce – la langue croate est certes enseignée, toutefois, paradoxalement, il ne s'agit pas du croate molisain, mais du croate moderne. Cette situation, si elle était appelée à perdurer, porterait un coup dur à la variété locale, sans pour autant parvenir à rendre le croate standard opérationnel sur le plan communicatif dans l'enclave croatophone du Molise. En effet, les enfants ressentent bien la

---

<sup>33</sup> « Le autorità croate hanno sempre insistito perché fossimo presenti, anche se poi, col tempo, ci siamo accorti di essere stati in fondo soltanto merce di scambio nelle trattative tra Italia e Croazia sulla minoranza italiana in Istria e Dalmazia » [Les autorités croates ont toujours insisté que nous soyons présents, même si nous nous sommes, avec le temps, rendu compte d'avoir été seulement monnaie d'échange dans les négociations entre l'Italie et la Croatie sur la minorité italienne en Istrie et en Dalmatie], dira l'un d'eux (Martino, 2006).

<sup>34</sup> « očuvanje i slobodno izražavanje njezinoga kulturnog identiteta i nasljeđa, upotrebu materinjeg jezika u privatnom i javnom životu, te osnivanje i održavanje vlastitih kulturnih ustanova i udruga ». Cf. [http://www.sdf.hr/publikacije/dokumenti\\_zakoni\\_u\\_rh\\_o\\_pravima\\_manjina.pdf](http://www.sdf.hr/publikacije/dokumenti_zakoni_u_rh_o_pravima_manjina.pdf), consulté le 8 septembre 2019.

<sup>35</sup> A. Piccoli, originaire de Montemitro, était diplômée de croatistique à l'Université de Zagreb ; P. Sabella, originaire d'Acquaviva Collecroce, est également diplômé de croatistique à l'Université de Zagreb. De langue maternelle *na našu*, il pouvait enseigner aussi bien le croate moderne que la variété locale.

<sup>36</sup> « La Regione sostiene e finanzia i programmi di studio delle lingue croata ed albanese nelle scuole materne, elementari e medie dei Comuni in cui sono presenti le popolazioni alloglotte ». Cf. <http://www.regione.taa.it/biblioteca/normativa/regioni/ordinarie/molise.pdf>, consulté le 8 septembre 2019.

grande différence entre la variété moderne qui s'est développée loin de leur terre ancestrale, et celle qu'ils entendent encore, pour certains, chez leurs grands-parents.

L'activisme en faveur de la variété locale ne touche pas seulement l'enseignement. Ce sont également les locuteurs passionnés par leur langue et leur culture qui ont lancé les premiers journaux et revues à partir des années 1960 : *Naš jezik*, puis plus tard *Riča živa / Parola viva*, ou encore, en association avec la communauté arbëreshe, *Kamastra-Komoštre*. Si certains d'entre eux ne sont plus en usage, ils représentent un corpus de grande qualité, témoignant de la vitalité de la langue par le passé<sup>37</sup>. La société civile a également investi le domaine éditorial, proposant aux lecteurs des dictionnaires des variétés locales, des grammaires, des livres de poésies, ou même des romans bilingues – nous pensons ici notamment à l'œuvre de N. Gliosca, d'autant plus précieuse qu'il s'agit d'une variété non standardisée, qui s'est sauvegardée essentiellement à travers un usage oral<sup>38</sup>. Les guichets linguistiques dans les trois communes œuvrent, dans la mesure de leurs maigres moyens, en faveur de la survie de la langue et de la culture<sup>39</sup>. Enfin, l'activisme touche également la vie culturelle, dont la *Festa del Maja* ou *Fešta do Maja*, est un bel exemple : c'est le résidu d'une fête païenne, qui célèbre, au début du mois de mai, les dons de la terre et la récolte fertile, à travers la figure d'un mannequin couvert de branches et de fleurs qui déambule dans le village, accompagné par les habitants qui, en musique, chantent des chansons traditionnelles en croate molisain.

En somme, la variété locale, certes désormais peu parlée au quotidien, bénéficie du soutien d'une société civile, mobilisée, volontaire, et consciente d'être le dernier rempart face à l'assimilation<sup>40</sup>. Ce que peut faire cette société civile est certes, limité, et ne remplace pas l'effet puissant d'une simple transmission naturelle de la langue minoritaire entre générations. La diglossie de type fishmanien<sup>41</sup> ne fait que se creuser, voire se spécialiser, dans sa répartition des fonctions de la variété « basse » : produits culturels, livres, chansons, festivités, folklore. Ce creusement de la diglossie est général dans le monde, à l'ère globale. Il n'en est pas moins indissociable de la résilience des langues minoritaires, qui retrouvent dans ce processus global d'assimilation/revitalisation, une seconde « vie » – même si les langues, disons-le une fois de plus, ne sont pas des êtres vivants, mais des systèmes sémiotiques orientés vers la communication, le contexte et vers la constante réinvention de l'ordre social ou de ses modes d'organisation.

## Conclusion générale

L'étude de ces deux communautés atypiques pour différentes raisons nous permet de mettre en lumière des perspectives contrastées avec toutefois des points communs qu'il paraît important de souligner. Dans les deux cas, on constate la mise en danger des variétés linguistiques locales, la redynamisation des langues standards avec toutefois une protection politique de la minorité et de ses spécificités culturelles. Cette comparaison soulève également

---

<sup>37</sup> Cf., pour une analyse de la structure et des contenus thématiques de ces produits médiatiques, Djordjevic Léonard, 2014.

<sup>38</sup> Cf., pour une liste des principales publications, Djordjevic Léonard, 2016.

<sup>39</sup> Les différents guichets, répartis sur le territoire national, sont à l'origine des actions et des activités relatives à l'usage des langues minoritaires, leur enseignement, leur visibilité.

<sup>40</sup> Cf., pour un échantillon de discours épilinguistiques des activistes que nous avons interviewés lors de notre séjour de terrain, en 2016, Djordjevic Léonard, 2019.

<sup>41</sup> Ce type de diglossie concerne les langues qui ne sont pas nécessairement apparentées, et peut englober plusieurs variétés linguistiques.

des questionnements qui nous semblent cruciaux. Pourquoi chercher à ralentir le processus de l'attrition linguistique ? Pourquoi chercher à « sauver » ou « revitaliser » les langues de moindre diffusion ? Sans doute, parce que la diversité, aussi bien biologique que linguistique ou culturelle, est dans la nature même de notre monde et préserver la diversité, c'est aménager l'avenir dans une optique écologique de respect des uns et des autres.

Par ailleurs, notre travail montre que la revendication identitaire ouvre sur l'affirmation sociale : la défense d'une identité culturelle propre (à l'échelle locale) aboutit à des propositions implicites ou explicites de modèles politiques et/ou citoyens (à l'échelle nationale, européenne, mondiale). Cette réflexion sur les idéologies et stratégies à l'œuvre dans les processus de redynamisation des langues minoritaires est donc à poursuivre au sein de l'Union européenne... et au-delà.

## Bibliographie

Bada Maria Claudia Pia, 2007, « Politica linguistica e istruzione bilingue nell'area croatofona del Molise », in Giovanni Agresti et Francesca Rosati (dir.), *Les droits linguistiques en Europe et ailleurs*, Rome, Aracne Editrice, p. 101-128.

Bert Michel et Grinevald Colette, 2010, « Proposition de typologie des locuteurs de LED », *Faits de langues*, p. 125-129.

Costa James, 2010, *Revitalisation linguistique : discours, mythes et idéologies. Approche critique de mouvements de revitalisation en Provence et en Ecosse*, thèse de doctorat (sous la direction de M. Matthey).

Djordjevic Léonard Ksenija, 2014, « Médias modernes et visibilité des minorités linguistiques : les Croates du Molise et les Tabarquins de Sardaigne », in Abdenbi Lachkar et Salam Diab Duranton (coord.), *La Méditerranée : textes, discours, tics/tices et frontières*, Ouarzazate, Publications de l'Université Ibn Zohr, p. 243-252.

Djordjevic Léonard Ksenija, 2016, « L'altérité croisée des Croates du Molise », in Indra Karapetjana (éd.), *Language for International Communication : Linking Interdisciplinary Perspectives*, Riga, University of Latvia Press, p. 73-78.

Djordjevic Léonard Ksenija, 2019 : « Le devenir des langues en situation de migrations collectives forcées : trois études de cas », Actes du colloque jeunes chercheurs « Mobilités, exils et migrations : des femmes/des hommes et des langues », *Revue TD FLE*, n°8-2019, [http://revue-tdfle.fr/hors\\_serie-8-46/226-le-devenir-des-langues-en-situation-de-migrations-collectives-forcees-trois-etudes-de-cas](http://revue-tdfle.fr/hors_serie-8-46/226-le-devenir-des-langues-en-situation-de-migrations-collectives-forcees-trois-etudes-de-cas).

Hagège Claude, 2006, *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Paris, Odile Jacob.

Leonard Jean Léo & Avilés Janiré González Karla, 2015, *Documentation et revitalisation des « langues en danger »*. *Épistémologie et praxis*, Paris, Michel Houdiard Editeur.

Martino Francesco, 2006, « Alla scoperta degli ultimi 'schiavuni' », Osservatorio Balcani et Caucaso, 01/03/2006.

Minke Alfred, 1995, *La Communauté germanophone : l'évolution d'une terre d'entre-deux*, [http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie\\_Politique/1995-CIFE\\_Wallonie-Region\\_Europe/1995\\_CIFE09\\_Minke\\_Alfred.htm](http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Politique/1995-CIFE_Wallonie-Region_Europe/1995_CIFE09_Minke_Alfred.htm).

Neri Pierino, 2008 [1<sup>ère</sup> éd. 1987], *I Paesi Slavi del Molise*, Campobasso, Enzo Nocera editor.

Perinić Ana, 2006, « Moliški Hrvati. Rekonstrukcija kreiranja i reprezentacije jednog etničkog identiteta », in *Etnološka tribina* 36 (29), Zagreb, p. 91-106.

Pauwels Jean-Philippe, 1998, « Fédération par dissociation et protection des minorités : le cas de la Communauté Germanophone en Belgique », in *Jean Monnet Working Papers in Comparative and International Politics*, Department of Political Studies – University of Catania, march 1998.

Rešetar Milan, 1911, *Die Serbokroatischen Kolonien Südtaliens*, Schriften der Balkankommission, *Linguistische Abteilung*, IX, Wien. Libre disponible en italien : [http://www.uni-konstanz.de/FuF/Philo/Sprachwiss/slavistik/acqua/Resetar\\_Libro\\_completo1.pdf](http://www.uni-konstanz.de/FuF/Philo/Sprachwiss/slavistik/acqua/Resetar_Libro_completo1.pdf), version électronique coordonnée par Walter Breu en 2001.

Šimunović Petar, 2011, « Moliški Hrvati i njihova imena », in *Folia onomastica croatica*, n°20, Zagreb, Hrvatska Akademija Znanosti i Umjentnosti, p. 189-205.

Wynants Jacques, 2003, « Eupen-Malmedy (Les "Cantons de l'Est" belges) : la question de la nationalité ; les conséquences », in *Annexion et Nazification de l'Europe*, Actes du colloque de Metz, 7-8 novembre 2003.

Yasri-Labrique Eléonore, 2014, « La communauté germanophone de Belgique : une position remarquable, une visibilité ténue », in Ksenija Djordjevic Léonard (dir.), *Les minorités invisibles : diversité et complexité (ethno)sociolinguistiques*, Paris, Michel Houdiard Editeur, p. 167-181.

Žanić Ivo, 1984, « Nemojte zabit naš lipi jezik ! », Split, *Nedjeljna Dalmacija*, 18/03/1984.

Résumé en anglais :

We propose to explore some of the strategies at work in the processes of revitalising minority languages in the EU from the perspective of this fundamental right enshrined in the European Charter for Regional or Minority Languages (1992), namely ‘the right to use a regional or minority language in private and public life’. Based on a sociolinguistic approach, we envisage a historical, political and societal examination of two linguistic minorities in the European Union: the German-speaking minority in Belgium and the Croatian-speaking minority in Italy.